ART. 52 N° **4410** 

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

### LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 4410

présenté par M. Causse

#### **ARTICLE 52**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« proximité avec le tissu urbain existant »

les mots:

« continuité avec les espaces urbanisés ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Remplacer la proximité par la continuité, notion urbanistique plus contraignante.